



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4013

Approbation de conventions entre la Ville de Lyon et quatre associations : Judo Club Croix-Roussien, Arts Martiaux du 4e, Arts Martiaux des Canuts et Haidong Gumdo, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4013 - APPROBATION DE CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE LYON ET QUATRE ASSOCIATIONS : JUDO CLUB CROIX-ROUSSIEN, ARTS MARTIAUX DU 4E, ARTS MARTIAUX DES CANUTS ET HAIDONG GUMDO, POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT SITUES 6-8 RUE RUPLINGER A LYON 4E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés 6-8 rue Ruplinger à Lyon 4^e, lots d'une co-propriété, relevant de son domaine privé.

Depuis la saison 2017-2018, afin de contribuer à une large pratique des arts martiaux, la Ville de Lyon a souhaité mettre à disposition ces locaux à quatre associations : Judo Club Croix-Roussien, Arts martiaux du 4^e, Arts martiaux des Canuts, Haidong Gumdo.

Ces locaux en rez-de-chaussée, dont l'utilisation est partagée entre les quatre associations, comprennent notamment une salle de judo de 335 m² (petit et grand tatamis), un bureau, deux vestiaires et une salle des moniteurs.

La mise à disposition de ces locaux aux associations citées est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides (eau, électricité, chauffage).

Un abonnement général étant au nom de la Ville de Lyon, les associations rembourseront à celle-ci leur part du coût des abonnements et consommations au prorata des créneaux attribués à chacune d'entre elles.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 6 090 €/an.

Ces conventions, arrivées à échéance, doivent être renouvelées pour la saison sportive 2018-2019 ; elles prendront effet le 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an et comporteront des clauses de résiliation éventuelle.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1 - Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations Judo Club Croix-Roussien, Arts Martiaux du 4^e, Arts Martiaux des Canuts et Haidong Gumdo pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit 6/8 rue Ruplinger à Lyon 4^e sont approuvées.

2 - M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT